

PAR MONTS ET RIVIÈRE

Décembre 2014, volume 17, no 9



REVUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX

SAINT-CÉSAIRE, ANGE-GARDIEN, SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, ROUGEMONT

Sommaire

- 4** Histoire de la première Société
Saint-Jean-Baptiste de Saint-
Césaire
Par : *Gilles Bachand*
- 8** Le comté de Rouville en 1919
(2)
Par : *Charles-Arthur Fontaine*
- 11** Une légende racontée par un
homme de Ange-Gardien en 1937
Par : *Auteur anonyme*
- 13** Le pont Champlain doit
conserver son nom
Par : *Georges-Henri Rivard*

Chroniques

Coordonnées de la Société	2
Mot du président	3
Pêle-Mêle en histoire...	
généalogie...patrimoine	14
Nouveau membres	15
Prochaine rencontre	15
Activités de la SHGQL	15
Nouveautés à la bibliothèque	16
Nouvelles publications	17
Nos activités en images	18
Commanditaires	19



La FAMEUSE pomme cultivée dans les Quatre Lieux au début du 20^e siècle. Son origine remonte à la Nouvelle-France



La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux a été fondée en 1980. C'est un organisme à but non lucratif, qui a pour mandat de faire connaître et valoriser par des écrits et des conférences, l'histoire et le patrimoine des municipalités suivantes : Saint-Césaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, Ange-Gardien et Rougemont. Elle conserve des archives historiques et favorise aussi l'entraide mutuelle des membres et la recherche généalogique.

34 ans de présence dans les Quatre Lieux

La Société est membre de :

[La Fédération Histoire Québec](#)

[La Fédération québécoise des sociétés de généalogie](#)

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Adresse postale : 1291, rang Double Rougemont (Québec) J0L 1M0 Tél. 450-469-2409	Adresse de la Maison de la mémoire des Quatre Lieux : Édifice de la Caisse Populaire 1, rue Codaire Saint-Paul-d'Abbotsford Tél. 450-948-0778	Site Internet : www.quatrelieux.qc.ca Courriels : lucettelevesque@sympatico.ca shgql@videotron.ca
---	--	--

Cotisation pour devenir membre : La cotisation couvre la période de janvier à décembre de chaque année. 30,00\$ membre régulier. 40,00\$ pour le couple.	Horaire de la Maison de la mémoire des Quatre Lieux : Mercredi : 9 h à 16 h 30 Semaine : sur rendez-vous. Période estivale : sur rendez-vous.
--	---

La revue *Par Monts et Rivière*, est publiée neuf fois par année.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Toute correspondance concernant cette revue doit être adressée au rédacteur en chef :

Gilles Bachand tél. : 450-379-5016.

La direction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes. Toute reproduction, même partielle des articles et des photos parues dans *Par Monts et Rivière* est interdite sans l'autorisation de l'auteur et du directeur de la revue. Les numéros déjà publiés sont en vente au prix de 2,00\$ chacun.

Dépôt légal : 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISSN : 1495-7582

Bibliothèque et Archives Canada

Tirage : 200 exemplaires par mois

© Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
Un peuple sans histoire est un peuple sans avenir



Bonjour vous tous

Nous vous offrons ce mois-ci dans un premier temps, la découverte de la première société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire fondée dans le dernier quart du 19^e siècle, suivie par la dernière partie du texte de Charles-Arthur Fontaine concernant la vie agricole dans le comté de Rouville en 1919. Il est toujours intéressant de connaître le développement de l'agriculture dans notre région. Dans un troisième temps, on prend connaissance d'une légende de Ange-Gardien. Malheureusement, on ne connaît pas l'auteur, ce qui est presque toujours le cas, car les légendes appartiennent au peuple et ils sont transmis oralement de génération en génération. Celle-ci met en vedette un curé que l'on connaît bien soit l'abbé André Provençal fondateur des paroisses de Ange-Gardien et de Saint-Paul-d'Abbotsford en plus d'avoir été le grand éducateur de Saint-Césaire, (Collège et Couvent). Le dernier article, celui de Georges-Henri Rivard nous rappelle, qu'il faut toujours se battre, encore aujourd'hui, pour préserver notre héritage historique.

Nous vous signalons que devant la très grande popularité du cours d'initiation à la généalogie donné par Guy McNicoll à la session d'automne, le conseil d'administration a décidé d'offrir de nouveau aux membres et aux gens intéressés par cet enseignement, le même cours au début du mois de janvier. Nous avons présentement 5 inscriptions, le maximum est de 12 personnes. Le cours se donnera même si nous n'avons pas atteint l'objectif. Le coût est de 60.00 \$ pour 5 modules de 3 heures.

Nous sommes fiers de voir le cheminement que la Société a réalisé depuis 34 ans. L'augmentation de notre clientèle est la preuve tangible que nous vous offrons des services adéquats qui se concrétisent à partir de la Maison de la mémoire des Quatre Lieux, notre revue, notre site Internet, nos conférences, nos archives, etc. Tout ceci grâce au bénévolat de certains de nos membres que le conseil d'administration tient à remercier.

Je me joins aux membres de l'exécutif, pour vous souhaiter un Joyeux Noël, de très belles fêtes avec votre famille, les enfants et petits-enfants, les amis.

Salutations cordiales et bonne lecture !

Gilles Bachand

Conseil d'administration 2015

Président et archiviste : Gilles Bachand

Vice-président : Jean-Pierre Benoit

Secrétaire-trésorière : Lucette Lévesque

Administrateurs (trices) : Lucien Riendeau, Jeanne Granger-Viens, Michel St-Louis, Madeleine Phaneuf, Cécile Choinière, Guy McNicoll et Fernand Houde



Historique de la première Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire

Saint-Césaire peut se prévaloir d'avoir eu dans son existence, deux Sociétés Saint-Jean-Baptiste. La première société débute en 1885 et malheureusement on ne sait pas exactement quand se termine sa vie associative à Saint-Césaire. La seconde comme nous le verrons dans un prochain article débute en 1945 et elle existe encore.

On attribue l'origine des fêtes de la Société Saint-Jean-Baptiste à une ancienne coutume qu'avaient les druides de célébrer les solstices d'été (fête de la lumière). Cette coutume était symbolisée par un feu de joie allumé au coucher du soleil pour perpétuer la lumière, ce qui donnait lieu à des réjouissances telles que danses rondes populaires autour du feu qui duraient souvent toute la nuit. On voulait de la sorte prolonger le plus long jour de l'année.

Au Québec, on célèbre cette fête pour une première fois en 1638, et selon une vieille coutume européenne, un coup de canon donne le signal pour allumer les feux et commencer les réjouissances populaires. En 1834, monsieur Ludger Duvernay voulut regrouper les Canadiens français afin de les unir dans un même sentiment national. Son but était de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.

C'est en 1856, à l'initiative de l'Institut des Artisans qu'est tenue la première célébration de la fête de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Césaire. L'intention de cet organisme est d'organiser annuellement cette fête. C'est pourquoi elle va dès l'année suivante orchestrer une fête populaire qui malheureusement va se terminer par un drame et la mort d'une personne. Voyons comment l'historien Isidore Desnoyers résume cette journée. « *En cette année 1857, le 24 juin, au beau milieu de la joie générale, de la fête, célébrée au bruit du canon, un bien déplorable accident vint inopinément répandre la consternation et le deuil dans tous les cœurs. Le canon surchargé éclate à l'improviste et un éclat frappe mortellement le Sieur Auguste Moreau, canonnier qui succombe peu après à la place où est actuellement bâti l'angle nord du collège. Ce coup fatal fut la cause de deux morts. La 2^e celle de la fête nationale dans la paroisse. Elle ne fut ressuscitée que 15 ans plus tard.* »¹

On mentionne par la suite des célébrations en 1872, 1876, 1904 et 1910.² Le 9 mai 1885, c'est la fondation d'une première Société Saint-Jean-Baptiste incorporée à Saint-Césaire. Un article paru dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 3 février 1885 en fait foi ainsi que les *Statuts de la province de Québec* pour l'année 1885. Cependant, en 1885, personne ne songea à fêter la Saint-Jean-Baptiste, parce que le 9 juin un grave incendie avait détruit 17 édifices comprenant des hôtels, des magasins et des entrepôts. Les pertes se chiffraient à 100,000 \$. (valeur de cette époque).³

¹ Isidore Desnoyers, *Histoire de la paroisse de Saint-Césaire*, Rougemont, Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux, 2010, p. 155.

² Alphonse Gervais, *L'Album=souvenir du centenaire de Saint-Césaire 7 septembre 1922*, Montréal, Impression des Sourds-Muets, 1922, voir les éphémérides de la paroisse.

³ Gilles Bachand, Le grand incendie de 1885 à Saint-Césaire, *Par Monts et Rivière*, vol 16, no 7, octobre 2013, pp 4-5.

Voyons maintenant l'acte législatif qui a fait naître cette association. Ce qui est intéressant, c'est que l'on y trouve la liste des fondateurs, le but, le pouvoir de la corporation, etc. Cet acte est sanctionné le 9 mai 1885. Signalons aussi que cette société avait aussi un but bien particulier, soit celui d'aider et secourir monétairement les membres.

Acte incorporant « La société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire »

Attendu qu'il existe depuis quelques mois, dans la paroisse de Saint-Césaire, district de Saint-Hyacinthe, une association connue sous le nom de « La société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire » qui fut organisée dans le but de chômer avec plus de pompe la fête patronale des Canadiens français, et de porter secours à ses membres, incapables de travailler par suite de maladie ou d'accident, et de payer certaines indemnités aux héritiers des membres décédés; attendu qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement et la prospérité de cette association qu'elle jouisse des attributions, droits et privilèges d'une société incorporée; et attendu que les membres de cette association ont demandé par leur requête présentée à la législature de cette province, qu'elle soit incorporée, et vu qu'il est juste d'accéder à leur demande; à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

Personnes constituées en corporation

1. L'abbé J.A. Provençal, L.H. Beaudry, G.A. Gigault, Charles Meunier, P.R. Peltier, A. Archambault, Jos. C. Désautels, A. Gareau, S.F. Noiseux, T.D. Ogden, Charles Pigeon, Jos. Desmarais, Napoléon Desmarais, Pierre Denis, Robert Ostiguy, Charles Grisé, François Berthiaume, Arthur Dorval, Amédée Ponton, Alexis Préfontaine, Jérémie Rouleau, H.D. Béland, Napoléon Marien, Antoine Favreau, A.G.N. Ostiguy, Télesphore Bousquet, Élie Boucher, Hormidas Ponton, François Bachand, Alexis Berthiaume, Ludger Berger, Eugène Bernier, Henri Dubuc, Calixte Malo, Chs. Malo, F.X. Lorange, Alphonse Guay, Léopold Phaneuf, Almour Leroux, Jos. Authier, William Brodeur, Charles Garceau, Désiré Goddu, Alfred Gingras, J.B. Bissonnette, Pascal Casavant, Hypolite Lacroix, Michel Masse, Georges Angers, Pierre Masse, Jos. Charbonneau, Uldéric Massé, Georges Chagnon, Prime Rouleau, Zotique Gaudet, Napoléon Girard, Isidore Leboeuf, J.B. Dulude, Frs. Garceau, Frs. Demers, Jos. Ostiguy, Philippe Dupuis, Napoléon Tessier, Émery Côté, Joseph Tétreault, Frs. Ducharme, Frs. Allard, Jos. Bélanger, Frs. Gagné, Hormidas Dubourg, Uldéric Girard, David Pelletier, Richard Savage, Philias Métivier, Alfred Bélanger et telles autres personnes, qui sont actuellement membres de ladite association, ou qui le deviendront à l'avenir en vertu des dispositions du présent acte, et des règlements faits d'après son autorisation, seront et sont par le présent acte constitué en corporation et formeront, eux et leurs successeurs, de fait et de nom, pour les fins susdites, une corporation sous le nom de : « La société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire ».

Nom de la corporation

Pouvoir général de la corporation

2. Sous ce nom, cette corporation aura succession perpétuelle, pourra ester en justice, soit en demandant soit en défendant, exercer tous les pouvoirs généraux dont les corps politiques sont revêtus, eu égard toujours aux dispositions du présent acte, et sous ce nom, elle pourra en tout temps à l'avenir, en vertu de tout titre légal, contracter, s'obliger, acheter, acquérir, accepter et revoir, à titre gratuit ou onéreux, entre vifs, ou à cause de mort, avoir, posséder et faire valoir, toutes actions débiteures et effets quelconques, toutes terres, tènements et héritages, toutes propriétés foncières, mobilières et immobilières, sis et situés dans la province de Québec, nécessaire à l'usage et à l'occupation actuelle de ladite corporation; les louer, hypothéquer, vendre, échanger, aliéner, ou autrement en disposer, en tout ou en partie, de temps à autre, et selon que les circonstances l'exigeront pour l'avantage de la corporation et en acquérir d'autres à leur place, pour les mêmes fins :

Proviso quant au montant des biens acquis

Pourvu toujours que le revenu net annuel des immeubles possédés en aucun temps par cette n'excèdera pas la somme de deux mille piastres.

Propriétés dévolues à la société

3. Toutes propriétés mobilières ou immobilières, toutes créances, droits et réclamations quelconques, appartenant à ladite association, toutes souscriptions ou contributions, amendes ou pénalités, dues à cette dernière, en vertu d'aucun de ses règlements, par toute personne liée par iceux, lors de la mise en force de cet acte, seront et sont, par les présentes, dévolus à ladite corporation; mais celle-ci sera chargée de toutes les dettes et obligations de ladite association; et les membres de cette corporation ne seront pas tenus personnellement responsables de ses obligations.

Responsabilité de la corporation et des membres

Règles et règlements actuels de l'association

4. Les règles, statuts et règlements de la dite association ou leurs amendements qui seront en force, lors de la passation du présent acte, s'ils sont compatibles avec les dispositions de cet acte, et les lois de ladite province, seront les règles, statuts et règlements de ladite corporation jusqu'à révocation ou amendement conformément à l'acte d'incorporation, et les officiers actuels de l'association seront ceux de la corporation jusqu'à ce que d'autres soient élus suivant les règlements de ladite corporation.

Pouvoir de la corporation de faire des règlements pour certaines fins

5. Une majorité quelconque des membres de la corporation, pour le temps d'alors, présent à toute assemblée générale, tenue ou convoquée conformément aux règlements de ladite corporation, aura plein pouvoir et autorité, en tout temps, de faire et établir telles règles, statuts et règlements, selon qu'elle jugera utile et nécessaire pour les intérêts et le gouvernement de ladite corporation, l'administration de ses biens et affaires, l'admission et l'exclusion des membres, la fixation des contributions mensuelles et autres, qui seront payées par les membres, la valeur des bénéfices qui pourront être accordés et payés aux membres ainsi qu'à leurs héritiers, et toute autre chose ayant rapport à ladite corporation et elle pourra aussi imposer, par tels règlements, toutes amendes ou pénalités n'excédant pas cinq piastres, pour infractions des dits règlements; et de les changer, amender, abroger et remplacer par d'autres, de temps à autre, en tout ou en partie, ainsi que ceux de ladite association, qui seront en force lors de la passation du présent acte; cette majorité pourra aussi faire, exécuter et administrer tout un chacun les autres affaires et choses ayant rapport à ladite corporation et à la régie et administration de ses biens et affaires, en ce qui pourra être de son ressort, eu égard néanmoins aux statuts, stipulations, dispositions et règlements prescrits et établis à l'avenir; pourvu toujours que tous règlements que fera ainsi ladite corporation ne doivent, en aucun cas, être contraires aux dispositions du présent acte, ni aux lois en force dans la province.

Nomination des officiers, etc.

6. Les membres de ladite corporation pour le temps d'alors, ou la majorité d'entre eux, auront le pouvoir de nommer tels procureurs, officiers, administrateurs, délégués et serviteurs, qui pourront être requis pour l'administration des biens de la corporation et la régie et gestion convenable des affaires d'icelle, et de leur allouer respectivement une rémunération convenable; et tous officiers ainsi nommés pourront exercer pour la bonne gestion et administration des affaires de la corporation, tels autres pouvoirs et autorités qui pourront leur être conférés par les règles et règlements de la corporation.

Emploi des revenus de la corporation

7. Les rentes, revenus et profits de la corporation seront affectés et employés exclusivement au secours et au soutien des membres et leurs héritiers, à l'acquisition d'immeubles, à la construction et réparation des bâtisses, à l'acquisition d'articles de décoration et instruments de musique devant servir à la célébration de la fête nationale, et à tous autres objets nécessaires aux fins de la corporation et au paiement des dépenses qui pourront être encourues légitimement pour les objets qui ont rapport aux fins susdites.

Pouvoir de faire certaines réclamations judiciairement

8. La corporation pourra, en tout temps, à l'avenir, à défaut de paiement, réclamer judiciairement, devant tout tribunal civil compétent, en son nom corporatif, toutes souscriptions ou contributions, amendes ou pénalités, toutes autres sommes d'argent, droits, mobiliers ou immobiliers et réclamations quelconques actuellement dus et appartenant à ladite association, ou qui, dans la suite deviendront dus ou appartiendront à ladite corporation; et les règlements, de la dite association ou corporation, ainsi que toutes copies ou extraits d'iceux, certifiés vrais par l'officier responsable, seront reçus comme preuve *primâ facies* de leur contenu dans toutes les cours de justice, et dans toute poursuite ou procédures civiles; mais tout membre pourra néanmoins se retirer de ladite société, en tout temps, en se conformant à ses règlements alors en force.

Règlements font preuve

Pouvoir des membres de se retirer.

Officiers peuvent être témoins

9. Nulle personne étant habile à être témoin dans aucune instance ou poursuite à laquelle la corporation sera partie, ne sera censée inhabile à l'être, par ce qu'elle sera membre ou officier de cette corporation.

Lieu du siège des affaires

10. Le bureau principal et siège des affaires de la corporation se tiendra dans le village de Saint Césaire.

Secours aux membres, insaisissables

11. Nulle somme d'argent accordée par la corporation, en vertu de sa constitution ou de quelques-uns de ses règlements à titre d'aide ou de secours, à ses membres incapables de travailler par suite de maladie ou d'accident, ou aux héritiers des membres décédés, ne sera sujette à saisie soit avant soit après jugement; pourvu toujours que rien en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par rapport à une somme due par la corporation à quelqu'un de ses membres, en conséquence d'un contrat ou d'une entreprise conclue entre ladite corporation et tel membre.

Rapport à la législature

12. Chaque année, dans les premiers vingt jours de la session, la corporation fera à la législature un rapport indiquant l'état général de ses affaires.

Acte en force

13. Cet acte viendra en force le jour de sa sanction.

Gilles Bachand

Référence : *Statuts de la Province de Québec passés dans la quarante-huitième année du règne de sa Majesté la Reine Victoria dans le quatrième session du cinquième parlement*, Québec, Charles-François Langlois, 1885. p. 131-134.



Le comté de Rouville en 1919 (2)

Rougemont, Saint-Hilaire et Saint-Paul d'Abbotsford sont le pays à pommes par excellence. On y fait cette culture d'une manière extensive : sur le penchant sud et sud-est des petites montagnes de ce nom, les pommiers bien alignés s'échelonnent à perte de vue, disputant la place aux érables, aux tilleuls et aux frênes. Le sol de ces montagnes est excellemment approprié à la culture de la pomme et des petits fruits : un gravier mêlé d'un riche humus brun ou noir ; sol à la fois poreux et profond, assez rétentif de l'humidité et s'égouttant bien naturellement.

Les vergers de 50 à 60 acres sont assez communs à Rougemont et à Saint-Hilaire ; connaissant très peu Abbotsford ; je n'ose point en parler. Autrefois, on cultivait une foule de variétés de pommes, mais depuis une dizaine d'années, on tend à se spécialiser dans 5 ou 6 variétés : JAUNE TRANSPARENTE et DUCHESSE comme variétés d'été ; WEALTHY, FAMEUSE, MACINTOSH et GOLDEN RUSSETT, comme variétés d'automne et d'hiver. Ces variétés sont de belle apparence, répondent à peu près à tous les goûts et sont très populaires sur les marchés locaux et étrangers. En plus, elles sont recommandées de préférence à toutes les autres par plusieurs arboriculteurs de renom, entre autres le Rev. P. Léopold de la Trappe. Les FAMEUSES de Rougemont et de Saint-Hilaire sont, au dire d'experts gourmets les meilleures pommes au monde !

Les arboriculteurs du comté de Rouville ont été des pionniers pour l'emploi des bonnes méthodes dans l'exploitation des vergers. Les pulvérisations aux bouillies soufrées et bordelaises s'y font depuis plus d'une décade. La taille et les différents modes de greffage y ont toujours été pratiqués. Aussi les rendements de 100 \$ à 150 \$ à l'acre sont choses ordinaires. Je connais un pomiculteur de Rougemont qui fait 4 à 6000 piastres nettes, bon an mal an, avec ses 90 acres de vergers. Les flancs déboisés de nos petites montagnes se prêtent aussi très bien à la culture des petits fruits et des légumes. Les fraises et les framboises de Rougemont et de Saint-Hilaire sont déjà populaires sur les marchés locaux et montréalais.

Je connais plusieurs cultivateurs exploitant un, deux et même trois acres de petits fruits, dont ils retirent annuellement en moyenne 200 à 300 piastres par acre. La culture de la tomate et du blé d'Inde sucré prend aussi de la vogue. Ces cultures vont de pair avec l'exploitation des vergers et ont à peu près les mêmes exigences sous le rapport du sol et du climat. On ne saurait trop les recommander dans des régions comme Saint-Hilaire et Rougemont, où tout est à souhait, sol, climat et marchés.

Ce qui contribuerait encore davantage à faire avancer la culture maraîchère dans ces localités, ce serait l'établissement d'une ou deux fabriques coûteuses; elles permettent d'employer plus de main-d'œuvre à la campagne. Montréal et les petites villes manufacturières des alentours font une consommation énorme des fruits et légumes en conserves. Pourquoi les campagnes environnantes ne s'outillent-elles pas pour leur en fournir une bonne partie?

Une autre spécialité de Rougemont, Saint-Hilaire et Abbotsford est l'industrie du sucre et du sirop d'érable. On retire annuellement des érablières échelonnées autour de ces trois montagnes l'équivalent de 300 000 lbs de sucre; et je puis dire avec quelques connaissances de cause qu'on y rencontre quelques-uns

des meilleurs fabricants de la province, tant à cause de leur excellent outillage que leurs méthodes intelligentes.

Malgré tout, on ne peut dire que cette industrie est payante; elle ne l'est généralement pas, même pour ceux qui vont écouler leurs produits sur le marché montréalais. Il est vrai que les prix du sirop et du sucre ont monté depuis quelques années; mais dans les mêmes proportions que le bois de chauffage employé pour l'évaporation et le matériel de fabrication du sucre. Évaporateurs, chaudières, bidons à sirop se vendent aujourd'hui 100 à 150% plus chers qu'avant la guerre. La main d'œuvre est aussi doublée. Le prix du sirop n'a monté que de 25 à 50%. Étant données de telles conditions, on ne doit pas trop s'étonner que, ces derniers hivers, quelques cultivateurs de Rougemont et de Saint-Hilaire aient fait chantier de leurs sucreries.

C'est malheureux à un double point de vue : raréfaction d'un produit exquis et essentiellement national; en outre, le déboisement systématique de nos forêts non seulement enlève de la beauté et de la poésie aux paysages, mais il y a un autre grand désavantage : il tarit progressivement les petites sources, richesses non des moindres de ces montagnes.

Tout le monde sait que la terre boisée absorbe beaucoup plus l'eau que la terre défrichée. Depuis nombres d'années, les campagnes environnant Rougemont s'alimentent d'eau fraîche, par le moyen d'aqueducs aux nombreuses sources de cette montagne. Autrefois, l'eau était toujours en abondance dans ces sources; mais depuis quelques années, depuis que l'on voit des taches nues sur les flancs de la montagne, les sécheresses de l'été, si elles sont trop prolongées, ne se passent pas sans qu'il y ait disette d'eau dans quelques-unes d'elles.

Revenons au sirop d'érable; pour laisser un profit raisonnable au fabricant, il ne devrait pas se vendre moins de 2.50 \$ à 3 \$ le gallon. C'est un article essentiel de luxe. La quantité fabriquée est tellement limitée que, même à ces prix élevés, il serait relativement facile d'écouler tout ce qui se produit. Ce sont les produits falsifiés et de qualité inférieure qui maintiennent les bas prix. Organisons-nous, classifions nos produits, faisons la mentalité des consommateurs; et le bourgeois cossu n'hésitera pas à donner 3 \$ pour un gallon de ce liquide superlativement exquis qu'est le sirop d'érable bien fabriqué.

Rougemont possède deux petits lacs d'un mille de superficie chacun environ; l'un tout près du sommet de la montagne, l'autre à peu près à mi-hauteur : cratères de volcans éteints, disent les géologues. Dans le domaine des choses artificielles, on voit aussi à Rougemont, sur le flanc sud de la montagne, outre de magnifiques vergers, un vaste jardin d'hiver, d'un acre et demi de superficie, tout vitré, propriété de M. Maclaren, marchand de fruits de Montréal. Ce jardinage à contre-saison est, paraît-il, une entreprise assez payante. Dans ses serres chaudes, on récolte de la laitue et des fleurs durant tous les mois de l'hiver, des tomates en carême et des concombres en novembre et décembre.

Saint-Hilaire possède aussi un magnifique petit lac de 3 ou 4 milles de périmètre. Qu'on se figure un bassin d'eau limpide, avec le fin gravier comme fond, et comme rebord, un amphithéâtre d'érables verts et de sapins sombres, grimpant lentement vers les sommets de 5 ou 6 collines aux contours arrondis : C'est le lac St-Hilaire. Autrefois, le lac avec une partie de la montagne, appartenait à la famille Campbell, propriétaire de la seigneurie de Rouville. Seigneurs indulgents, les Campbell laissaient la route du lac ouverte aux pique-niqueurs et aux touristes. De juin à septembre, ce n'étaient qu'ébats joyeux sur ces rives enchantées. Mais depuis qu'il est devenu propriété d'un millionnaire de Montréal, personne ne peut en approcher à moins d'escalader une couple de barrières fermées à cadenas. C'est malheureux ; une beauté naturelle dans le genre du lac de St-Hilaire devrait être propriété nationale.

J'avais laissé entendre que je ferais dans cette causerie une revue des ressources du comté de Rouville. Il me semble que c'est déjà fait d'une manière bien imparfaite, bien incomplète, il est vrai, mais au meilleur de ma connaissance. Sol, climat, marchés, facilités de transport, tout concourt à faire de Rouville un des principaux centres d'industrie laitière et de culture maraîchère et fruitière de la province de Québec. Grâce à l'esprit progressif et à l'esprit d'initiative de ses habitants, dans 3 ou 4 ans, toutes les routes de Rouville seront gravelées ou macadamisées. Toutes les paroisses du comté à l'exception de St-Jean-Baptiste sont reliées à Montréal par diverses voies ferrées.

Cinq ont le service du tramway électrique Granby-Montréal, qui par ses nombreuses voitures, fait son circuit complet 4 fois par jour, aller et retour. Grâce à cette facilité de communication, l'expédition du lait en nature, de légumes et de fruits a décuplé depuis 4 ou 5 ans entre ces cinq localités privilégiées et Montréal.

J'avais parlé aussi de quelques lacunes, d'ombres à mettre au tableau. Quelle est l'armature qui n'a pas quelques points faibles?..... Les Rouvillois sont des cultivateurs intelligents et prospères; leurs méthodes culturales en général sont bonnes. Cependant, il y a encore quelques défauts dans leurs systèmes d'exploitation. Nous mentionnerons très brièvement celles qui, à notre point de vue, sont plus susceptibles de nuire à un progrès plus grand, nous réservant d'y revenir dans de prochains articles;

- a) Peu de cultivateurs font le contrôle laitier : c'est là une lacune considérable.

Suivant tous les experts en élevage, trois choses sont indispensables pour l'amélioration d'un troupeau laitier : la bonne alimentation, l'usage de bons reproducteurs de race pure, et la sélection de bons sujets d'élevage.

De ces trois conditions, les deux dernières ne peuvent s'obtenir sûrement et promptement qu'avec le contrôle laitier.

- b) On ne récolte pas assez de graines de trèfle. Sous ce rapport, les Rouvillois sont dépassés par les cultivateurs de plusieurs comtés, surtout du Nord. Voici quelques chiffres pour la récolte du trèfle de 1916 :

Rouville	1280 lbs.	Maskinongé.....	53850 lbs
Bagot	8000 "	L'Islet	23500 "
Champlain ...	15426 "	Portneuf.....	16204 "
Chicoutimi.....	7050 "	L'Assomption.....	8750 "
Berthier.....	25600 "	Lac St-Jean	168900 "

Il ne faut pas oublier que la graine indigène est généralement plus rustique que la graine importée; Qu'un acre de trèfle peut facilement donner 2 à 30 lbs, de graines et que celle-ci se vend aujourd'hui 50 à 55 sous la livre.

- c) En général, les habitants de Rouville ne donnent pas assez de soins à la conservation de leur fumier. Ils imitent en cela 95% des cultivateurs de la province; personne ne me contredira sur ce point.
- d) Les terres de Rouville sont, pour la plupart imparfaitement assainies.

Dans la vallée du Richelieu, plus qu'ailleurs, cette lacune se fait sentir : les terres sont basses, argileuses, ont peu d'inclinaison; beaucoup de ruisseaux de décharge artificiels, trop étroits et trop peu profonds. Le remède souverain serait un drainage souterrain avec émissaires de profondeur et de volume suffisants. Les lacunes ci-mentionnées existent à un degré plus ou moins prononcé dans la plupart des régions agricoles de la province. Voilà pourquoi, nous croyons pouvoir intéresser les lecteurs du "Journal" en y revenant dans des causeries subséquentes.

Charles-Arthur Fontaine

Professeur à l'Institut d'Oka.

Le Journal d'Agriculture, vol. 23, no 1, juillet 1919

* * *

Fin



Une légende racontée par un homme de Ange-Gardien en 1937

Dans une petite paroisse des Cantons de l'Est à l'Ange-Gardien pour être exact, vivaient, il y a quelque soixante ans, un homme et une femme qui s'aimaient d'amour tendre. Dès leur mariage, le bonheur entra dans leur logis, s'y installa et sourit à la naissance de quatre enfants, tous quatre bien jolis et fort éveillés. Une petite maisonnette blanchit à la chaux, un lopin de terre qui, à force de travail, de sueurs et d'engrais, avait fini par produire, un mauvais roulant, un peu de bétail; c'était là toute leur richesse. Ce n'était pas si pire pour le temps. L'homme travaillait fort, mais, le soir, il oubliait son rude labeur dans un repos que lui procuraient la chaude intimité de son foyer et les sourires de sa famille. Un cinquième enfant naquit.

De cet instant, il sembla que le bonheur s'en était allé. Un soir de septembre, le mari trouva sa femme dans un étrange état de nervosité, serrant contre elle le petit dernier dont elle ne voulait pas se défaire. À travers ses larmes, elle parvint à s'expliquer. À une heure de l'après-midi, comme elle attisait le feu, elle avait senti la pression de deux mains qui s'appliquaient sur ses épaules et s'efforçaient de la pousser sur le poêle rougi. Mon Dieu! Avait-elle crié. Cette invocation familière avait suffi à éloigner l'invisible puissance. Elle avait cru tout d'abord à une hallucination, mais le berceau remua de lui-même l'instant d'ensuite, et trois fois successives. Derechef, au cours de l'après-midi, elle éprouva la même étreinte mystérieuse, cette fois autour de la taille. Elle parvint au prix de grands efforts à s'approcher du berceau; comme elle saisissait le bébé endormi pour gagner la rue et crier au secours, elle constata le départ de son invisible agresseur.

Au même moment, un bruit confus et vague ébranla le grenier. Personne dans la maison! Elle pensa aux mauvais esprits. On y croyait ferme à cette époque. On ne refusait jamais l'aumône au mendiant qui passait de crainte de subir les fâcheuses conséquences d'un sort. Le mendiant éconduit pouvait souhaiter des rats, des poux, une mauvaise récolte, un incendie, etc. ; les événements justifiaient ordinairement ses prédictions. Elle se souvenait cependant avoir entendu parler d'une femme qui habitait un village et qui avait été, lui avait-on dit, en butte à des attaques du genre. On avait prétendu qu'elle était possédée du démon, et qu'elle devait pour éloigner le mauvais esprit ne jamais quitter son bébé. Jusqu'au soir, elle avait gardé son petit dernier dans ses bras et ne voulait pas s'en séparer. La nuit était noire au-dehors. Un silence pesant planait sur la cuisine chaude. La grande horloge comptait les secondes avec un tic-tac précipité et inquiet. Les enfants dormaient déjà bien qu'il ne fût que sept heures du soir, et leur respiration qu'on entendait était douce et pleine d'innocence. Les époux songeaient. Soudain l'homme dit :

- As-tu refusé l'aumône à quelque passant ?
- Non, dit la femme.
- As-tu refusé quelque nourriture à un mendiant ?
- Non, dit la femme.
- As-tu promis quelque chose aux âmes du Purgatoire ?
- Non, dit la femme.
- As-tu promis des prières pour l'âme de quelque défunt ?
- Non, dit la femme.
- Quelqu'un t'aurait-il jeté un mauvais sort ?
- Je ne sais pas, dit la femme.
- Mais alors qu'est-ce que tu penses ?
- Je suis possédé du démon, je l'éprouve... Il n'y a que le petit qui puisse me protéger. Dès que je m'en sépare, on m'assaille...

L'homme regardait le plancher, songeur. Tout à coup, il dit :

- Mets le petit dans le ber. Fais ton ouvrage, et tente de ne penser à rien. Je vais surveiller le mauvais esprit. À deux nous verrons bien...

Ainsi fut fait. Elle vaqua à ses occupations coutumières, et pour un quart d'heure, rien d'anormal ne se produisit. Au moment même où il croyait quant à lui à quelque hallucination de la part de sa femme, elle se

mit lamentablement à crier. Sa figure devenait livide. Ses mains s'égarèrent dans ses cheveux à la façon d'une personne que l'on torture. Le mari fit un bond jusqu'au berceau, empoigna l'enfant qu'il remit vivement dans les bras de son épouse. Les crispations cessèrent sur-le-champ. La nuit fut longue, car l'anxiété veillait. La femme cédant à la fatigue s'endormit, son bébé près d'elle.

Le mari ne dormit pas.

Le jour vint. Le soleil ne parut pas. Bien plus, la pluie jusqu'au soir tomba continuellement, ajoutant à l'angoisse qui assiégeait déjà cet infortuné logis.

Les jours passèrent. Deux mois. Puis décembre; la neige couvrit le sol. La femme parvenait, par de multiples précautions, à éloigner le mauvais esprit; elle ne se séparait jamais du berceau. On remettait de jour en jour, soit par gêne, soit par crainte, le soin d'aller confier à monsieur le curé les détails de la terrible aventure. Au contact de cet incessant tourment, la femme dépérissait de jour en jour; son teint devenait fané, ses yeux bistrés, ses joues décharnées. Un midi, le démon la surprit loin du berceau. Ce fut une crise horrible.

- Mon Dieu! Cria-t-elle. Je m'en vais au presbytère...

Elle sortit sans manteau, sans chapeau, sans couvre-chaussures. Elle prit le chemin enneigé dans la direction de Saint-Césaire. Des cultivateurs ont déclaré plus tard qu'elle courrait si vite qu'il eut été impossible de la suivre, même avec le cheval le plus rapide de la région (...)

L'abbé Provençal n'était pas chez lui, cet après-midi-là.

Demandé par le curé d'une paroisse voisine pour prêter son concours à l'occasion des Quarante Heures, il dînait avec cinq autres prêtres des paroisses environnantes.

La conversation allait bon train, quand subitement il se lève de table. On le regarda.

- Vous m'excuserez. Je dois partir sur-le-champ. Vite. Mon pardessus! Qu'on attelle mon cheval! Vite! C'est très pressé!
- Qu'y a-t-il ? dirent-ils ensemble.
- On me demande à mon presbytère. Une femme que le démon possède et qui a besoin de moi ! Il faut rendre cette âme au Bon Dieu. Vite ! Ne m'en demandez pas davantage, pour le moment du moins!

Personne n'osa dire un mot. Tous le regardaient stupéfaits.

Lui, il avait la figure rayonnante, celle qu'on porte en face des grandes actions. Il sortit précipitamment, sauta dans sa voiture, commanda sa jument, une des plus rapides de la région.

En un rien de temps, il avait disparu. Des cultivateurs affirmaient plus tard qu'ils virent passer la voiture à une allure si vertigineuse que par instants elle ne portait pas sur la neige.

L'homme de cour du curé remarqua, et son témoignage vaut quelque chose, que la bête était blanche d'écume quand il la mena à l'écurie.

La femme se préparait à retourner quand l'abbé Provençal entra au presbytère. Elle se jeta à ses pieds.

- Relevez-vous, madame. Je connais toute votre histoire.

C'est le Bon Dieu qui vous a conseillé de venir jusqu'à moi... C'est grave. Suivez-moi!

Ils gagnèrent l'église; elle était vide à ce moment. Seule la veilleuse du sanctuaire animait la nef silencieuse. Il la conduisit jusqu'à la Table Sainte.

- Agenouillez-vous sur la première marche. Regardez bien le Tabernacle. Ne pensez qu'au Bon Dieu qui s'y trouve! Quoiqu'il arrive, ne détournes pas la tête ! Quel que soit le bruit que vous entendrez, ne tournez pas les yeux pour voir ce qu'il se passe! Je suis avec vous, et vous n'avez plus rien à craindre. Demandez au Bon Dieu de vous aider et de m'aider aussi.

Il revint à l'arrière de l'église, près des bénitiers.

Ce qu'il fit, personne ne le saura jamais. La pauvre femme non plus, car elle ne détournait pas la tête. Elle raconta par la suite que le prêtre récita quelques prières latines, à voix haute, et commanda impérieusement à plusieurs reprises (...)

- Le démon ne vous importunera jamais plus. S'il revenait à la charge, ou si simplement vous craignez ses attaques, pensez simplement à moi. Je vous accompagnerai par la pensée tous les jours... jusqu'à ce que la Providence vous prenne. Ce sera avant moi...

- Mais qu'ai-je fait de si mal? Disait la pauvre femme.

- Je ne sais pas, ma fille. Quelqu'un a dû vous maudire, quelqu'un devait vous haïr, quelqu'un a peut-être souhaité que le diable vous emporte... Ne cherchez pas à comprendre jamais, le cherchiez-vous toute votre vie (...)

La femme vécut cinq ans par la suite. Les craintes ne cessèrent de la ruiner, de mois en mois; si bien qu'une terrible maladie eut vite raison de sa fragile constitution. En deux occasions, le démon tenta de s'approcher d'elle, mais bien vainement. Sur son lit de mort, elle fit demander le curé. Il vint, entra dans sa chambre, ferma soigneusement la porte et lui parla longuement. Que lui a-t-il dit ? Ce secret appartient à Dieu. Le prêtre redoutait-il la présence de Satan à cet important moment ? Probablement que oui, car il demeura à ses côtés jusqu'à la fin. Quand il sortit de la chambre, il fit un grand signe de croix, puis s'adressant à toutes les personnes présentes, il dit ces simples, mais combien réconfortantes paroles : Une sainte de plus vient d'entrer dans le paradis !

Auteur anonyme

Source :

Récit raconté par un homme en 1937, qui lui fut raconté auparavant par sa grand-mère. Ce récit provient d'un texte recueilli dans les archives de la Société d'histoire des Quatre Lieux en 2005. Il est présent dans le livre : LECLERC, Johannie, *Ange-Gardien de Rouville 1856 – 2006*, Sherbrooke, Louis Bilodeau & Fils éditeur, 2006, 448 pages.

Tous les peuples possèdent des légendes. Au Québec, elles ont souvent le diable et la religion comme sujet. Je me rappelle jeune... dans les années 1950, quand nous avions été tannant... ma mère nous faisait parfois peur, en nous racontant des récits de quêteux et de loups-garous ! Pour connaître davantage ce sujet, vous pouvez consulter la bibliothèque de la Maison de la mémoire des Quatre Lieux.

Gilles Bachand

Le pont Champlain doit conserver son nom

Je n'arrive pas à croire qu'une décision aussi importante que celle de changer ou de le conserver soit prise à la légère, comme c'est le cas du futur pont Champlain. On croirait que quelques personnes, ou une seule ont eu cette responsabilité. Il a fallu un fort mouvement de protestation pour amener ces mêmes personnes à réfléchir ! Pourtant, gouverner c'est prévoir. Lorsqu'il s'agit de donner un nom à un édifice, une rue, un pont, etc., il faut penser que ce geste aura une portée à long terme, beaucoup plus longtemps que la durée de vie d'un politicien ou d'un parti politique.



Je suis d'accord pour conserver le nom de Champlain au futur pont. C'est le fondateur de Québec en 1608, ce sera le début de la Nouvelle-France qui deviendra plus tard le Bas-Canada et aujourd'hui le Québec. Selon Champlain, le nom Canada est d'origine iroquoise. Il signifie un amas de maisons ou un village. Cet explorateur et géographe a établi, entre autres choses, une carte de la Nouvelle-France en 1615 qui ressemble pas mal au Québec d'aujourd'hui. Il a fait beaucoup d'efforts pour peupler la Nouvelle-France. C'est à sa demande que Louis Hébert vient s'établir à Québec et deviendra ainsi le premier colon. Champlain demande aussi l'établissement d'un poste à Trois-Rivières en 1603 qui sera fondé en 1634. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, il mérite amplement le nom de père de la Nouvelle-France, le Québec d'aujourd'hui.

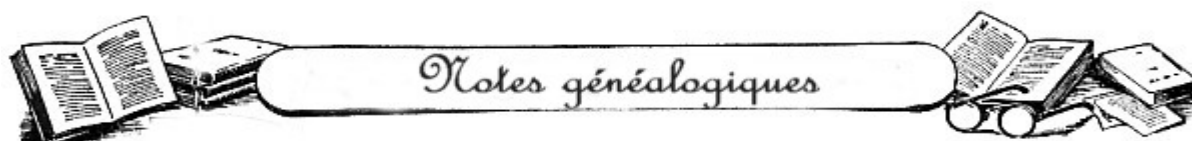
Il ne faut pas oublier que le futur pont traverse le fleuve Saint-Laurent qui, à partir du lac Ontario (exploré par Champlain en 1635), rejoint l'Atlantique en traversant le Québec. Après l'époque glaciaire qui

recouvrait le Canada et une partie des États-Unis, il y a eu une période de réchauffement dont le résultat a donné la mer de Champlain qui s'étendait, grosso modo, des Grands Lacs à Québec et d'Ottawa au lac Champlain.

Ce dernier demeure la partie restante de cette grande mer. Champlain a également remonté la rivière Richelieu à partir de Sorel jusqu'au lac Champlain en 1609. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, on doit beaucoup à Samuel de Champlain, sans rien enlever à qui que ce soit, il faut faire la part des choses. Je ne vois pas la nécessité de trouver un autre nom pour le futur pont Champlain.

Georges-Henri Rivard

Membre de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux



Sur l'identité de nos ancêtres

En analysant la famille de Amand Chartier, on constate que CHARLOTTE LANGE, son épouse a employé différents noms dans les registres de baptême, tels Rousseau, Brousseau, Brousson, et même Tronçon au mariage de sa fille Charlotte.

Ce n'est que récemment que j'ai trouvé par hasard ses parents et son véritable nom de baptême, soit CHARLOTTE GOULET, baptisée le 4 novembre 1785 à Chateauguay, fille de François Goulet et Louise LANGELIER... Enfin je venais de comprendre que c'était bien la Charlotte qui avait épousé Amant Damien Chartier en prenant une partie du nom de sa mère.

Ce n'est pas de très bon augure pour le père François Goulet dont elle n'a jamais utilisé le nom... Si vous décidez de poursuivre la recherche, laissez-moi savoir si vous avez trouvé le baptême d'une autre Charlotte Lange ?

Claudette L. Chartier

Membre de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

Pêle-mêle en histoire...généalogie...patrimoine... des suggestions... de Gilles Bachand

Des visites généalogiques : La route des cimetières du Québec

Cette banque de données contient un inventaire et d'autres lieux de sépulture du Québec, existants ou disparues (2849). Elle permet la géo-positionnement de ces lieux d'inhumation en utilisant des outils internet comme (Google Maps®, Google Earth® et MyTopo®).

Vous pouvez obtenir une liste des cimetières selon différents critères de recherche. Vous pouvez effectuer soit une recherche par mots clés, ou par les cartes des régions et des MRCs, ou vous pouvez choisir le critère recherché dans une des listes déroulantes. Cliquez le bouton "Afficher" correspondant au type de recherche à effectuer. Bonnes visites !

<http://www.leslabelle.com/Cimetieres/CimMain.asp?MP=F3>

Il y a 9 cimetières dans les Quatre Lieux ! Il ne vous reste qu'à les localiser. Il y a aussi une erreur désignant le nom d'un cimetière, lequel ?

Nouveaux membres de la Société

Nous vous souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisirs parmi nous

Nicole Paquette, Nicole Bellavance, Marise Côté, Christianne Burelle, Annette Vigeant, Sylvie Champagne et Marie-Andrée Lamothe, Gisèle Dupuis et Mylène Ostiguy.

PROCHAINE RENCONTRE DE LA SHGQL

---À mettre à votre agenda---

Conférence de M. Marcel Fournier Concernant l'émission « Qui êtes-Vous ? »

Dans le cadre de ses rencontres mensuelles, la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres ainsi que la population à assister à une conférence de M. Marcel Fournier sur l'Émission :

« Qui êtes-vous? ».

Historien, auteur, conférencier et généalogiste émérite, M. Fournier s'intéresse à l'histoire depuis 1970 et plus particulièrement à l'origine de nos ancêtres. Il est l'auteur d'une trentaine de publications et de 85 articles en histoire et en généalogie publiés dans différentes revues du Québec et de la France. Marcel Fournier a été président de la Société généalogique canadienne-française de 1999 à 2006. De 2006 à 2009, il a dirigé le Projet Montcalm sur les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France. Depuis 1998, il est le coordonnateur du Fichier Origine. Entre 2011 et 2014, il a collaboré aux séries télévisées « Le Québec une histoire de famille » et « Qui êtes-vous? ». Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, il a été élu membre titulaire de l'Académie internationale de Généalogie. Depuis 2005, il préside le comité de commémoration de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs.

La conférence aura lieu le 27 janvier 2015 à 19h30, à la Sacristie de l'Église de Ange-Gardien, 100 rue Saint-Georges.

Coût: Gratuit pour les membres, 5\$ pour les non-membres.
Bienvenue à tous !

Activités de la SHGQL

15 et 16 novembre 2014

Nous étions présents à l'exposition annuelle d'artisanat du Cercle des Fermières de Saint-Césaire. C'était pour notre Société une très belle visibilité. Nous présentions nos activités et nos publications. Je tiens à remercier sincèrement les bénévoles suivantes pour cette activité : Lucette Lévesque, Cécile Choinière et Madeleine Phaneuf.

19 novembre 2014

Rencontre mensuelle de l'exécutif de la Société. Les points importants à l'ordre du jour : Le renouvellement du bail, l'assemblée générale, la prochaine conférence, les cours de généalogie, la croix du chemin du rang Séraphine, la semaine de la généalogie, etc.

25 novembre 2014

Lors de l'assemblée générale de la Société, devant 45 personnes, Mme Lucette Lévesque secrétaire et trésorière de la Société a présenté le bilan financier de l'année et Gilles Bachand le rapport du président. Nous accueillons avec plaisir, deux nouveaux membres au conseil d'administration : MM. Fernand Houde et Guy McNicoll.

La conférence de Mmes Pierrette Brière et Josée Tétreault, fut des plus intéressantes et très révélatrices du cheminement que l'on doit prendre pour découvrir l'origine de nos ancêtres en France au 17^e et 18^e siècle. Nous reviendrons certainement avec ces deux communicatrices hors paires, lors d'une prochaine conférence, car nous avons manqué de temps.



Nouveautés à la bibliothèque de la SHGQL

Toutes nos nouvelles acquisitions ou dons sont systématiquement exposés dans le présentoir de nouveautés pour une période d'environ un mois, puis placés sur les rayons de notre bibliothèque.

Acquisitions par la Société

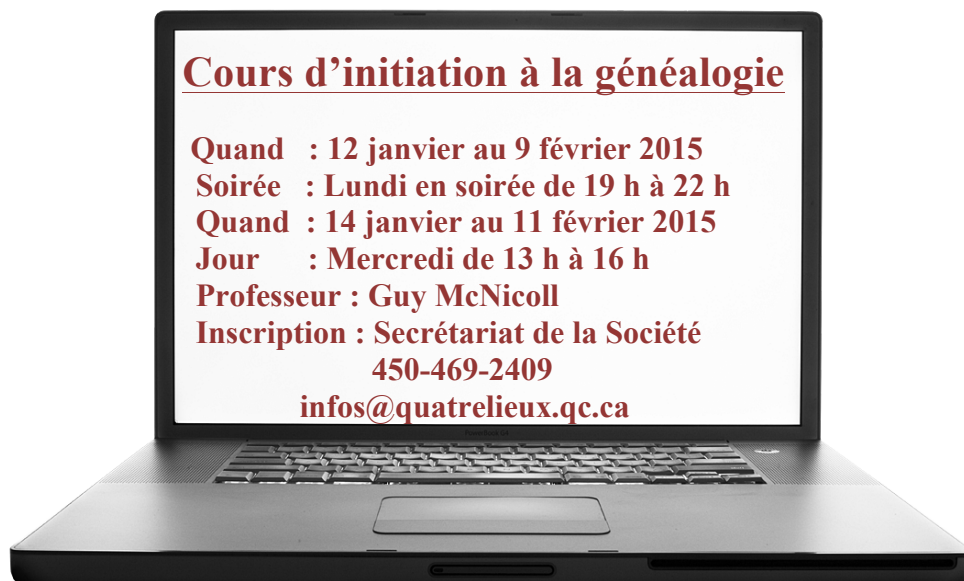
GENDRON, Mario. *Bromont cinquante années de réalisations 1964-2014*, Granby, Société d'histoire de la Haute-Yamaska, 2014, 139 p.

PONTBRIAND, Mathieu, *Sorel & Tracy un fleuve, une rivière, une histoire*, Sorel, Société historique Pierre-de-Saurel inc., 2014, 553 p.

Fonds d'archives

Fonds no 47 Adrienne Rainville (2014)

On trouve dans ce fonds toute la documentation, que Mme Rainville a trouvée pour publier ses ouvrages concernant les religieux et religieuses originaires de Saint-Paul-d'Abbotsford, ainsi que les biographies des curés de la même paroisse

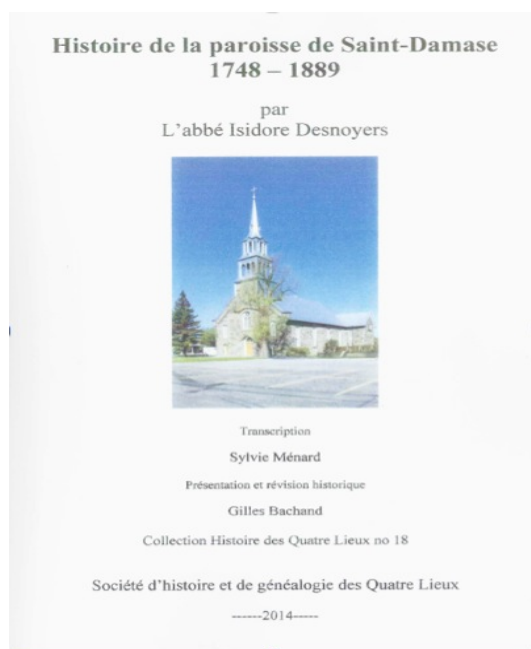


---Nouvelles publications---

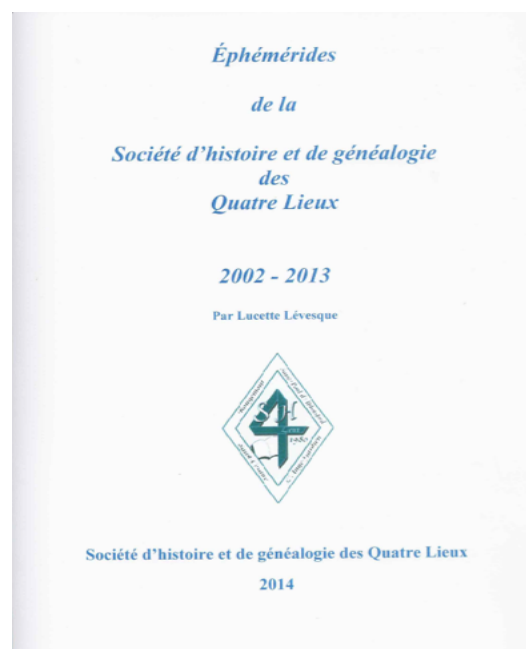
Calendrier historique 2015



Calendrier historique 2015 de la SHGQL



Une publication de 189 pages, 25 00\$



Une publication de 60 pages, 10 00\$

Nos activités en image



**Lucette Lévesque, Madeleine Phaneuf
et Cécile Choinière,
bénévoles à l'exposition du Cercle des Fermières
de Saint-Césaire le 16 novembre 2014
C'était une très belle visibilité pour notre Société !**



**Le conseil d'administration 2015
Arrière : Lucien Riendeau, Guy McNicoll, Michel St-Louis,
Fernand Houde, Gilles Bachand, Jean-Pierre Benoit
Avant : Madeleine Phaneuf, Lucette Lévesque, Jeanne Granger
Viens, Cécile Choinière**



Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
1291, rang Double,
Rougemont (Québec) J0L 1M0
Téléphone : 450-469-2409
Courriel : lucettelevesque@sympatico.ca
shgal@videotron.ca
Site Internet : www.quatreliex.qc.ca



Meilleurs vœux!!!

Les membres du conseil d'administration de la Société d'histoire et de
généalogie des Quatre Lieux offrent à toute la population, leurs meilleurs
vœux pour un Joyeux Noël. Bonheur, santé et paix tout au long de la
prochaine année.

Joyeuses Fêtes!!!

Merci à nos commanditaires

Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska
Caisse Desjardins de Marieville-Rougemont
Caisse Desjardins de Saint-Césaire
La Caisse populaire de l'Ange-Gardien



Coopérer pour créer l'avenir



Chevaliers de Colomb conseil
3105 Saint-Paul-d'Abbotsford

BENOÎT FAFARD
Propriétaire

IGA MARCHÉ FAFARD **IGA**

2020, route 112, Saint-Césaire QC J0L 1T0
Tél. 450 469-3536 | Téléc. 450 469-1122
Courriel iga08040hautedirection@sobeys.com

Tél./Phone : 450 469-4840 Fax : 450 469-2388

TREMCAR
TREMCAIR ST-CÉSARÉ INC.
MANUFACTURIER DE SEMI-REMORQUES CITERNES
MANUFACTURER OF TANK TRAILER

USINE DE PRODUCTION / PRODUCTION PLANT
1025, rue Neveu, Saint-Césaire (Québec) Canada J0L 1T0

Société
Saint-Jean-Baptiste
Richelieu-Yamaska

SSJBRY

estrie richelieu
MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE

770, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Y7

Téléphone: 450-378-0101
1-800-363-8971
Télécopieur: 450-378-5189
ger.qc.ca

A. Lassonde Inc.

170, 5th Avenue, Rougemont (Québec) Canada J0L 1M0
Tél./tel.: (450) 469-4926/(514) 878-1057
Téléc./fax: (450) 469-1816
Site Internet / Web Site: www.lassonde.com

Rougemont OASIS fruit
ALLEN'S SUN-MAID

DRAINAGE
Ostiguy & Robert Inc.

255, ROUTE 112, ST-CÉSARÉ, QUÉBEC J0L 1T0

Pierre Ostiguy
ordrain@xplornet.com
www.ostiguyetrobert.com

Bur.: (450) 469-3156
Bur.: 1-800-363-8973
Cell.: (450) 830-9278
Fax: (450) 469-5667

Gestion de matières résiduelles

SANI ECO
ENSEMBLE, RÉCUPÉRONS !

Sylvain Gagné

530, rue Édouard
Granby, QC J2G 3Z6
Tél.: 450 777-4977
Cell: 450 777-9779
Fax: 450 777-8652
sanieco@bellnet.ca

COOP

COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ
de St-Jean-Baptiste-de-Rouville

Guy Bourdeau Construction Inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

Membre de: APCHA

225, Saint-Georges
Ange-Gardien, Qc J0E 1E0
Tél. et Fax.: 450 293-4102
Cell.: 450 776-0944
Courriel: guyboul8@hotmail.com

Accrédité: novoclimat

DEXSEN

EXCAVATION, DÉMOLITION, SERVICE ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS SEPTIQUES
BIONEST Ecoflo
ENVIRONNEMENTAL
... et conventionnel

239, rang Cosimir, Ange-Gardien 450 293-0766

Chalet de l'érable

20, Rue de la Citadelle, Saint-Paul d'Abbotsford, QC, J0E 1A0
www.chaletdelerable.com

Ange Gardien

Hôtel de ville
Municipalité d'Ange-Gardien
249, rue Saint-Joseph
Ange-Gardien Qc
J0E 1E0

Tél. (450) 293-7575
Fax : (450) 293-6635

Saint-Césaire
Ville en mouvement

1111, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450 469 3108 poste 229
Télécopieur : 450 469 5275
cynthia.bosse@celinet.ca
www.ville.saint-cesaire.qc.ca

Saint-Paul d'Abbotsford

926, rue Principale Est
Saint-Paul d'Abbotsford, Qc J0E 1A0
Téléphone : (450) 379-5408
Télécopieur : (450) 379-9905
Courriel : d.rainville@videotron.ca

Municipalité de Rougemont

CAN-BEC IMMOBILIER

EBÉNISTERIE ARCHITECTURALE
LAMINAGE DE PANNEAUX
PRÉSENTOIRS / DISPLAYS

WWW.CAN-BEC.COM

Transport et EXCAVATION
François Robert inc.

526, rang Séraphine
Ange-Gardien J0E 1E0
info@excavationfrancoisrobert.com
www.excavationfrancoisrobert.com
RBO #8004-6030-10

- ✓ Résidentiel
- ✓ Industriel
- ✓ Commercial
- ✓ Agricole
- ✓ Installation septique

NRC

2430, Principale
St-Paul d'Abbotsford, QC
J0E 1A0

Culture et Communications Québec

Ministre Hélène David

ROBERT BERNARD
VICE PRÉSIDENT

T 450-379-5633 poste 503
F 450-379-5967
jbernard@robertbernard.com
WWW.ROBERTBERNARD.COM

765, PRINCIPALE, ST-PAUL D'ABBOTSFORD QC J0E 1A0

RONA Ducharme Et Frère Inc.

BOIS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION • QUINCAILLERIE

1221, rue Vimy, St-Césaire (Québec) J0L 1T0
Tél. : 450 469-3137 • Fax : 450 469-3653

53, rue Cécile, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0
Tél. : 450 772-2472 • Fax : 450 772-5393

Votre publicité
a déjà
sa place !

Votre publicité
a déjà
sa place !

Claire Samson
Députée d'Iberville

Porte-parole du deuxième groupe d'opposition
en matière de culture et de communications et
pour la protection et la promotion de la langue
française et pour la région de la Montérégie

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.89
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. : 418 644-1458
Téléc. : 418 528-6935
claire.samson@assnat.qc.ca

Bureau de circonscription
327, 2^e Avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J2X 2B5
Téléphone : 450 346-1123
Sans frais : 1 866 877-8522
Télécopieur : 450 346-9068
claire.samson.iber@assnat.qc.ca

Ils ont à cœur notre histoire régionale !